



Canadian Mental
Health Association
Sudbury/Manitoulin

Association canadienne
pour la santé mentale
Sudbury/Manitoulin

Plan d'accessibilité aux termes de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

Élaboration : Août 2021
Dernière révision : Novembre 2024

L'Association canadienne pour la santé mentale – Sudbury/Manitoulin (ACSM-S/M) a pour engagement de répondre aux besoins de tout un chacun. Cela dit, nous nous efforçons de procurer des biens et des services de qualité qui sont accessibles à tous et qui respectent la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et le *Règlement de l'Ontario 429/07 : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle*.

L'ACSM-S/M s'est engagée à déployer des efforts raisonnables pour s'assurer que ses politiques, ses pratiques et ses procédures, ainsi que sa prestation de biens et de services aux personnes handicapées, respectent les principes de dignité, d'équité et d'égalité en matière de résultats, d'autonomie et d'intégration. À cet effet, elle communiquera avec les personnes handicapées d'une manière qui tiendra compte de leur handicap et de leurs besoins en matière de communication.

Le Plan pluriannuel d'accessibilité aux termes de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* décrit les politiques, les réalisations et les mesures que l'ACSM-S/M a établies pour améliorer les possibilités pour les personnes handicapées. Ce plan se veut un document en évolution constante qui sera mis à jour selon les besoins, en fonction des changements apportés à la prestation de services, à l'infrastructure et aux exigences stipulées par la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Tout au moins, ce plan fera l'objet d'une révision intégrale tous les cinq ans. L'état du Plan d'accessibilité de l'ACSM-S/M en août 2021 est précisé dans le tableau ci-dessous.

	Domaine	État
1	Service à la clientèle	Conforme – toutes les exigences sont satisfaites
2	Information et communications	Conforme – toutes les exigences sont satisfaites
3	Emploi	Conforme – toutes les exigences sont satisfaites
4	Approvisionnement	Conforme – toutes les exigences sont satisfaites
5	Formation	Conforme – toutes les exigences sont satisfaites
6	Conception des espaces publics	Conforme – toutes les exigences sont satisfaites

Vous trouverez des détails sur les exigences liées à chacun de ces domaines de conformité à <https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-entreprises-et-les-organismes-sans-lucratif>.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur le Plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec :



Canadian Mental
Health Association
Sudbury/Manitoulin

Association canadienne
pour la santé mentale
Sudbury/Manitoulin

Trevor Bosse, gestionnaire, qualité et services corporatifs

Tél. : 705 675-7252, poste 298

Courriel : tbosse@cmha-sm.on.ca.

Pour consulter nos politiques et nos procédures en matière d'accessibilité aux termes de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* ou encore pour fournir une rétroaction, veuillez visiter notre site Web à <https://sm.cmha.ca/fr/politiques-et-retroaction/>.